



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE BAZILE TELECOM

Version 1/7/2009

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestations s'appliquent, à l'exclusion de toute autre condition, à toute vente de matériel et fourniture de prestation par la société BAZILE TELECOM SA RCS 484 661 434 (100, route des Houillères, BP2 13590 Meyreuil, n° tél: 04.42.12.64.61), qui permettent à l'Utilisateur du service d'avoir accès à une offre de téléphonie mobile simple grâce à un équipement de télécommunication innovant, simple d'utilisation et une offre de service qui accompagne l'Utilisateur 24h/24 et 7j/7.

La signature du Contrat d'Abonnement Bazile de Bazile Telecom par le Souscripteur implique son acceptation complète et sans réserve des présentes Conditions Générales. Dans la suite de ce document, une différence sera faite entre le Souscripteur, également appelé Client, du contrat et l'Utilisateur du service Bazile Telecom, ces personnes pouvant être différentes. Le Souscripteur se porte garant de la bonne compréhension par l'Utilisateur des conditions suivantes.

1. DESCRIPTION DE L'OFFRE BAZILE TELECOM

L'offre Bazile Telecom consiste en la fourniture :

- d'un téléphone mobile GSM « Bazile une touche »
- d'accessoires, en option, à la demande du client
- d'un service de radiocommunication
- d'un service humain de mise en relation, comprenant la gestion d'un répertoire de contacts téléphoniques.

1.1. Téléphone mobile GSM « Bazile une touche » Le téléphone est vendu au Souscripteur avec la souscription concomitante d'un abonnement aux prestations de service dans les conditions définies ci-après. Le téléphone consiste en un appareil de type téléphone GSM mobile comportant une seule touche et dépourvu de clavier et d'écran (ci-après le « Téléphone »). Le Téléphone permet, lorsqu'il est connecté au réseau, outre la réception d'appels, le déclenchement d'appels par pression sur l'unique touche, ou, si l'option est activée, par reconnaissance vocale. Le Téléphone est livré avec un chargeur mural, un kit piéton, un tour de cou ainsi qu'un manuel d'utilisation.

1.2 Service de radiocommunication : Bazile Telecom propose à la vente une gamme d'accessoires optionnels, facturables en sus : socle de chargement, housses, ...

1.3 Service de radiocommunication : Bazile Telecom fournit un service de radiocommunication permettant à l'Utilisateur, en France métropolitaine dans les zones couvertes par le réseau GSM Orange, ainsi que, sur option gratuite, à l'étranger avec le concours d'opérateurs locaux, d'émettre et de recevoir des

communications vocales au moyen d'une carte SIM introduite dans le téléphone Bazile à une touche.

1.4 Service d'opératrices : Le service d'opératrices est assuré par des opératrices formées à l'assistance à distance de personnes. Il consiste en :

- la mise en relation de l'Utilisateur avec le correspondant de son choix (dont le numéro est préalablement enregistré ou non dans un répertoire téléphonique)
- la recherche d'un numéro de téléphone dans l'annuaire
- l'assistance téléphonique à l'utilisation du Téléphone Bazile

Gestion du répertoire téléphonique : Bazile gère pour le compte de l'Utilisateur un répertoire téléphonique comprenant le nom, prénom et numéro de téléphone des contacts que l'Utilisateur souhaite joindre au moyen de son Téléphone. Ce répertoire peut être mis à jour soit par dictée à l'Opératrice, soit par accès sécurisé Internet.

Urgences : Le service Bazile permet également à l'Utilisateur d'avoir accès simplement aux urgences. Si l'Utilisateur appuie 5 secondes sur le bouton, le téléphone contactera automatiquement le 112 (services d'urgence proche du lieu d'appel) ou tout autre numéro défini à la souscription du Contrat, sous réserve que le téléphone soit connecté au réseau GSM et que le niveau de charge de la batterie du Téléphone soit suffisant. En cas d'urgence, si l'Utilisateur appuie moins de 5 secondes, il sera mis en relation avec le centre d'appel de Bazile Telecom qui fournira les meilleurs efforts pour contacter les correspondants dont les numéros ont été définis à la souscription du Contrat.

2. DESCRIPTION DES MODALITES DE DELIVRANCE DE L'OFFRE

2.1 Téléphone : Le Téléphone Bazile est vendu au Client par Bazile Telecom ou par un des ses distributeurs, au tarif en vigueur de Bazile Telecom, ou du distributeur.

*Livraison*¹ La livraison du téléphone Bazile s'effectue à l'adresse du Souscripteur, ou à toute autre adresse indiquée par celui-ci, en France métropolitaine et en Corse. Les coûts de livraison seront facturés à ce dernier. Sous réserve de sa disponibilité en stock, le matériel sera livré dans un délai de sept jours à compter de la signature du Contrat d'Abonnement. Ce délai est indicatif et tout dépassement ne peut donner lieu à dommages et intérêts, retenues, ni annulation du Contrat d'Abonnement. Toutefois, si le délai de livraison dépasse trente jours à compter de la date d'envoi des Pièces, le Souscripteur pourra résilier le Contrat d'Abonnement et obtenir restitution de toute somme versée.

La livraison est réputée effectuée par la délivrance au Souscripteur du matériel.

Il appartient au Souscripteur de faire toute réclamation éventuelle concernant toute avarie et manquant subis pendant le transport. Lesdites réserves devront être confirmées dans les trois jours suivant la réception du matériel par lettre

¹ Les paragraphes « Livraison » s'appliquent uniquement en cas de vente du téléphone Bazile par Bazile Telecom, et non en cas de vente par un distributeur.

recommandée avec accusé réception adressée au transporteur (copie du courrier à adresser à Bazile Telecom).

En cas de non-conformité du matériel, non liée au transport et constatée lors de la livraison, le Souscripteur s'engage à adresser en recommandé avec accusé réception sa réclamation à Bazile Telecom dans les sept jours de la livraison, à défaut de quoi le matériel sera réputé accepté. Le matériel devra être retourné par le Souscripteur ou l'Utilisateur dans son emballage d'origine et non démonté dans les plus brefs délais, accompagné du bon de livraison, de la facture correspondante et de la description de la non-conformité. Un Téléphone Bazile de remplacement sera renvoyé dans les 10 jours par Bazile Telecom. Les frais de retour et de remplacement ne seront facturés au Souscripteur que dans le cas où Bazile Telecom aura constaté que la non-conformité ou le dysfonctionnement n'est pas imputable à Bazile Telecom ou n'est pas couvert par la garantie décrite dans les présentes conditions générales.

Utilisation du matériel L'Utilisateur devra utiliser le Téléphone Bazile dans le respect du manuel d'utilisation joint à l'envoi du Téléphone. En particulier, le Client est informé que le Téléphone ne doit en aucun cas être démonté ni ouvert, les changements de batterie et de carte SIM étant assurés en atelier par Bazile Telecom.

Changement de batterie ou de carte SIM Lorsque l'Utilisateur souhaite changer la batterie ou la carte SIM du Téléphone, il se rapproche de Bazile Telecom qui effectue cette prestation en atelier. Cette prestation est facturée au tarif en vigueur à la date de la commande de cette prestation.

Perte, vol, casse : En cas de perte, vol ou casse du téléphone Bazile, comprenant la carte SIM, le Client doit en informer immédiatement Bazile Telecom par téléphone en vue de la suspension du Service. En cas de vol, l'Utilisateur doit déclarer l'incident auprès des services de police ou de Gendarmerie. Il devra le confirmer par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Bazile Telecom, accompagné d'une copie de sa pièce d'identité et de la déclaration de perte/vol. En cas de contestation, la déclaration sera réputée avoir été effectuée à la date de réception de la lettre par Bazile Telecom.

Bazile Telecom adresse au Client, s'il le souhaite, un nouveau téléphone Bazile et une nouvelle carte SIM dans un délai maximal de 15 jours, aux conditions tarifaires en vigueur au jour de la déclaration d'incident. Le Client est expressément informé que, pendant toute la durée de la suspension du Service, il demeure redevable envers Bazile Telecom de l'ensemble des sommes mentionnées à l'article 6.2.

Garantie : Bazile Telecom garantit le Téléphone contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception, pièces et main-d'œuvre, ce pour une durée d'un an à compter de sa date de livraison. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

L'ouverture du Téléphone par le Client ou toute personne non autorisée par Bazile Telecom, pour quelque motif que ce soit, met un terme immédiat à la garantie.

En outre, sont exclus de la garantie les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur ou par une utilisation du Téléphone non-conforme au manuel d'utilisation de Bazile Telecom ainsi que les chocs, l'immersion dans l'eau, le vol, la perte, la casse.

2.2 Service d'opératrices

Bazile Telecom s'engage à assurer une prestation de service, telle que définie ci-dessus, 24h / 24h et 7 jours / 7.

Le service Bazile Telecom est assuré 24h/24, 7j/7 en ce qui concerne la mise en relation et le traitement des appels d'urgence. Néanmoins aux heures de pointe, pendant la nuit, et pendant les jours fériés Bazile Telecom pourra reporter les prestations de services qui ne concernent ni la mise en relation, ni le traitement des appels d'urgence, telles que l'assistance à l'utilisation du téléphone, le paramétrage à distance du téléphone, ...

Gestion du répertoire téléphonique : Les modifications du répertoire téléphonique du Souscripteur (ajout, modification et suppression de contact) sont assurées dans le cadre du service d'opératrices.

En outre, le Souscripteur pourra accéder à un espace personnel sur le site « www.monbazile.fr » afin de consulter et gérer ses informations privées, son répertoire ainsi que certains paramètres techniques de son Téléphone Bazile. Pour ce faire, Bazile Telecom adressera au Souscripteur, à sa demande, les identifiants (identifiant et mot de passe) par lettre simple ou courrier électronique au nom et à l'adresse déclarés par le Souscripteur.

2.3 Carte SIM

La carte SIM demeure la propriété insaisissable, inaliénable et incessible de Bazile Telecom. En sa qualité de gardien, l'Utilisateur est responsable de l'utilisation et de la conservation de la carte SIM en l'absence de faute de Bazile Telecom.

L'utilisateur s'interdit d'intégrer la carte SIM dans un équipement autre que le Téléphone mobile Bazile à un bouton ou de l'utiliser pour des communications dont l'acheminement est détourné ou encore d'utiliser un dispositif permettant l'automatisation de l'émission des appels ou des messages.

2.4 Activation du service

Dès paramétrage de la carte SIM dans le Téléphone Bazile, le service est réputé activé.

2.5 Portabilité du numéro

Bazile Telecom entend fournir le plus tôt possible, à partir de 2010, un service de portabilité entrante et sortante du numéro de téléphone.

3. SOUSCRIPTION A L'OFFRE

Quelque soit la modalité de souscription à l'offre,

- le Client « personne physique » envoie les pièces suivantes (les «Pièces ») : Relevé d' Identité Bancaire, Photocopie recto verso d'un passeport, d'une carte nationale d'identité, d'un permis de conduire ou d'un permis de séjour en cours de validité.
- Le Client professionnel s'engage à fournir les pièces suivantes (les « Pièces Professionnelles ») : (1) un extrait K bis de moins de trois mois (Client commerçant ou société) ou extrait SIREN de moins de trois mois (association ou profession indépendante),(2) un justificatif d'identité du représentant légal (personne physique) de l'entreprise souscrivant au service, ou de la personne dûment mandatée par le représentant légal de l'entreprise pour souscrire au Service, (3) un Relevé d'Identité Bancaire.

La souscription à l'offre se matérialise par la conclusion d'un Contrat d'Abonnement. Les modalités de conclusion du Contrat d'Abonnement diffèrent selon le mode de souscription à l'offre.

3.1 Souscription par internet

Le Client Particulier peut souscrire aux services Bazile Telecom par internet, les conditions contractuelles étant mises à sa disposition sur le site internet de Bazile Telecom, conformément à l'article 1369-4 du Code Civil. Le client prendra connaissance de ces conditions contractuelles et cochera une case, non pré remplie, attestant qu'il en a effectivement pris connaissance et qu'il les a acceptées.

Les différentes étapes à suivre pour conclure le Contrat d'Abonnement par voie électronique sont les suivantes :

- sur la page concernée du site internet de Bazile Telecom (www.bazile.fr) le Client choisit une Offre, incluant le Téléphone et le service, les éventuelles options, et se constitue un « panier »
- le Client mentionne sur le bulletin de souscription figurant à l'écran ses noms, prénoms, date et département de naissance, coordonnées postales et téléphoniques,
- le Client mentionne également son adresse e-mail, s'il en dispose, et la confirme.
- le Client vérifie le détail de sa commande et son prix total, et corrige les éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.
- le Client saisit ensuite l'ensemble de ses coordonnées bancaires, via un portail sécurisé, et autorise Bazile Telecom à procéder par prélèvement au règlement de ses factures. Sera immédiatement prélevée la redevance forfaitaire de mise à disposition du Téléphone Bazile choisi ainsi que les frais de port.
- Bazile Telecom accuse réception de la commande sans délai et par voie électronique, ou en l'absence d'email, par courrier, en adressant la confirmation de création de compte, accompagné de l'identifiant et du mot de passe du Client, et précisant les modalités de livraison ou d'activation du service.
- Après avoir accusé réception de la commande, Bazile Telecom adresse au Client le colis contenant le téléphone Bazile comprenant la carte SIM activée.

3.2 Souscription par téléphone

En contactant le service de télévente de Bazile Telecom, le Client choisit l'Offre, ses options, et se constitue ainsi un "panier".

Le Client agissant à titre professionnel ou commercial indique son nom et sa qualité, et le cas échéant, le nom et les coordonnées postales et téléphoniques de la société ou de l'association pour laquelle il contracte (forme sociale, capital, adresse du siège, nom du dirigeant légal, ainsi que N° RCS et/ou SIRET), Le Client contractant pour ses besoins d'ordre privé indique ses noms, prénoms, date et département de naissance, coordonnées postales et téléphoniques. Le Client recevra par voie postale (ou par mail) le contrat de Bazile Telecom et le retournera, dûment daté et signé, accompagné des pièces justificatives, dans un délai de sept jours à compter de sa réception ; à défaut, la commande sera néanmoins valable sans que le Client ne puisse arguer d'une quelconque erreur dans la commande.

A réception du Contrat d'Abonnement et des Pièces, Bazile Telecom adressera au Client le colis contenant le Téléphone Bazile incluant la carte SIM activée.

4. RETRACTATION

En cas de vente à distance par téléphone ou par internet (Article L 121-20 du Code de la Consommation) ou de démarchage à domicile (Article L 121-25), le Client personne physique agissant à titre non professionnel ou non commercial bénéficie d'une faculté de se rétracter qu'il peut exercer dans les sept jours francs suivant l'acceptation de l'offre par ses soins, laquelle coïncide avec l'instant de la souscription et, au plus tard et en toute hypothèse, avec l'instant d'activation du service et/ou de la carte SIM.

Lorsque ce délai expire un samedi, dimanche, jour férié ou chômé, ce délai est prolongé jusqu'au dernier jour ouvrable suivant.

Lorsque le droit de rétractation est exercé, le Client restitue, à ses frais dans leur état d'origine non dégradés ni modifiés, à Bazile Telecom l'ensemble des matériels commandés, et Bazile Telecom lui rembourse la totalité des sommes versées.

5. PRISE D'EFFET ET DUREE DE L'ABONNEMENT

Les prestations de service seront fournies par Bazile Telecom deux jours après activation du téléphone Bazile par le Souscripteur. L'abonnement est conclu pour une durée une durée minimale (« engagement ») de 12 mois, à compter du début des prestations.

6. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

6.1. Prix d'achat du Téléphone Bazile

Le Souscripteur versera le prix d'achat TTC du Téléphone Bazile, augmenté des frais de port Le montant sera payable au comptant à la commande.

6.2. Prix des prestations de service

Le prix de l'abonnement est fixé sur « www.bazile.fr » et dans le Contrat d'Abonnement pour l'année civile en cours. Bazile Telecom se réserve le droit

d'augmenter le prix au terme de la période initiale d'engagement, sous réserve d'en informer par écrit le Souscripteur, deux mois par avance. En cas de désaccord du Souscripteur sur le nouveau tarif, ce dernier dispose d'un délai d'un mois à compter de la date de réception du courrier de Bazile Telecom pour l'aviser (par lettre recommandée avec accusé réception) de son refus. Ce courrier vaudra résiliation de l'abonnement.

6.3 Facturation / modalités de règlement

Les factures sont établies mensuellement, et sont payables comptant par prélèvement.

Pour ce faire, le Souscripteur s'engage à faire parvenir sous 10 jours à compter de la souscription à l'abonnement Bazile Telecom, en complément du Contrat d'Abonnement, un relevé d'identité bancaire ou postale ainsi que l'autorisation de prélèvement jointe signée par le Souscripteur.

Tout défaut de paiement de l'abonnement, quelle qu'en soit la cause, entraînera, après mise en demeure adressée au Souscripteur restée 8 (huit) jours sans réponse, la faculté pour Bazile Telecom de résilier l'abonnement et de désactiver l'appareil. Bazile Telecom en avisera le Souscripteur débiteur par lettre recommandée avec accusé réception, la date d'effet de résiliation de l'abonnement correspondant à la date de réception de la lettre recommandée par le Souscripteur.

6.4 Prescription

Une réclamation relative à une facture n'est pas recevable si elle est présentée au-delà d'un an à compter du jour de son paiement.

7. REFUS DE COMMANDE / DEPOT DE GARANTIE / AVANCE

Bazile Telecom peut refuser une commande ou demander un dépôt de garantie à la souscription lorsque l'adresse de facturation est une poste restante, une boîte postale pour un particulier, lorsque le nombre de contrats souscrits dépasse deux, ou en cas de risque avéré de solvabilité.

Bazile Telecom peut demander en cours de contrat une avance sur facturation lorsque le nombre de contrats souscrits dépasse deux, en cas d'incident de paiement, lorsque le montant des communications de l'abonné dépasse trente euros TTC sur 24 heures consécutives ou lorsque le montant de l'encours hors et/ou au-delà du forfait, ou depuis la dernière facture excède cinquante euros TTC.

Le dépôt de garantie et l'avance ne sont pas productifs d'intérêts.

8. OBLIGATIONS, RESPONSABILITE ET EXCLUSIONS

Bazile Telecom s'engage à mettre en œuvre ses ressources humaines et matérielles pour assurer à l'Utilisateur les prestations décrites aux présentes, mais ne saurait s'engager à une obligation de résultat. De convention expresse entre les parties, les obligations de Bazile Telecom sont constitutives d'une

obligation de moyens. Sa responsabilité ne pourra être recherchée qu'en cas de faute dûment prouvée.

Bazile Telecom n'agit pas en qualité d'opérateur téléphonique exploitant un réseau de télécommunication, mais comme entreprise prestataire de services en matière de télécommunications. Ainsi, la responsabilité de Bazile Telecom ne saurait en aucun cas être engagée si un mauvais fonctionnement de service est imputable au Client lui-même, à un cas de force majeure, ou au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat. Bazile Telecom ne pourrait être tenue responsable directement ou indirectement de l'impossibilité totale ou partielle pour le Client d'utiliser le service de communications téléphoniques notamment dans les cas suivants :

- usage non-conforme ou conditions non appropriées de conservation et d'usage du service Bazile Telecom par le Client ;
- utilisation d'un combiné téléphonique autre que le Téléphone Bazile;
- Altération, dysfonctionnement du Téléphone Bazile du Client ou des matériels et/ou réseaux des exploitants de réseaux de télécommunications français et étrangers interconnectés avec le service Bazile Telecom;
- Modifications apportées au service de téléphonie des opérateurs tiers;
- Dysfonctionnement et/ou interruption du service dû à des opérateurs tiers;
- Opération de maintenance, réparation, renforcement ou extension du réseau; ou encore cas de force majeure.
- Suspension du Service dans les cas visés à l'Article 12
- Perturbations ou interruptions non directement imputables à Bazile Telecom ou à l'un de ses cocontractants, notamment liées à des aléas de propagation des ondes électromagnétiques ;
- Survenance d'un événement de force majeure.

En outre, la responsabilité de Bazile Telecom ne pourra pas être engagée dans les circonstances suivantes : défaillance du réseau de télécommunication ou, défaillance ou panne de l'installation électrique de l'Utilisateur, quelle qu'en soit la cause (y compris en raison de certains phénomènes naturels tels que la foudre, les orages, etc.), incident de fonctionnement du Téléphone Bazile, utilisation non conforme du Téléphone (incluant le maintien de la charge de la batterie) et/ou dégradation du fait de l'Utilisateur, déclaration erronée ou défaillance des contacts de l'Utilisateur, défaillance des organismes de secours d'urgence et plus généralement de toute personne sollicitée à la demande du Souscripteur pour lui porter assistance. Enfin, Bazile Telecom ne peut être tenue pour responsable des manquements (retard ou empêchement) à l'exécution de ses prestations résultant de cas de force majeure ou d'événements qu'elle ne peut maîtriser.

La responsabilité de Bazile Telecom est limitée aux montants des services ayant occasionné son engagement.

Quelque soit le fait générateur, Bazile Telecom ne pourra être tenue pour responsable du préjudice indirect que pourrait subir le Client ou le Souscripteur.

9. OBLIGATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Le Souscripteur s'engage à fournir à Bazile Telecom l'ensemble des informations nécessaires à la fourniture des prestations de service et à en assurer la mise à jour régulière. Ainsi, le Souscripteur s'engage à maintenir à jour toutes les informations concernant la situation de l'Utilisateur, notamment en cas de changement d'adresse, ou coordonnées des contacts.

Si le Souscripteur souhaite modifier pour quelque raison que se soit les services que Bazile Telecom doit fournir à l'Utilisateur, celui-ci doit avertir Bazile Telecom par courrier recommandé de la nature de la Modification d'Usage à appliquer sur l'Abonnement. Aucun changement ou limitation d'usage ne sera pris en compte par Bazile Telecom si la demande n'est pas faite par écrit avec signature du Souscripteur.

En cas d'octroi par Bazile Telecom d'identifiants permettant au Souscripteur d'accéder au compte relatif à son Téléphone Bazile sur le site Internet « *www.monbazile.fr* », le Souscripteur s'engage à conserver secrets ses identifiants et à ne les divulguer sous quelque forme que ce soit. En cas de perte ou de vol ou plus généralement de détournement des identifiants par des tiers, le Souscripteur s'engage à en avertir Bazile Telecom sans délai. A défaut, Bazile Telecom sera déchargée de toute responsabilité en cas d'impossibilité d'exécuter les prestations prévues aux présentes.

10. DONNEES PERSONNELLES

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique destiné au fonctionnement du service. Elles sont utilisées par les services internes de Bazile Telecom ainsi que ses opératrices. Les numéros de téléphone des personnes mentionnées dans le répertoire téléphonique d'un Utilisateur ne sont accessibles aux opératrices de Bazile Telecom qu'après autorisation verbale de l'Utilisateur.

Le Souscripteur s'engage à informer préalablement les personnes mentionnées dans le répertoire téléphonique de la communication par le Souscripteur de données personnelles les concernant. Ces données sont limitées à un identifiant (prénom, surnom, ...) et numéro de téléphone, et éventuellement complétées du nom de famille, du surnom et du lien avec le souscripteur. Bazile Telecom se réserve la possibilité d'informer directement les personnes mentionnées dans le répertoire téléphonique de l'existence de données les concernant stockées par Bazile Telecom, au moyen du numéro de téléphone renseigné.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Souscripteur, ainsi que toute personne mentionnée dans le répertoire d'un Souscripteur, dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant. Il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers. Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom, prénom et numéro d'appel et en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante : Bazile Telecom, 100 route des Houillères, BP2, 13590 MEYREUIL.

11. ENREGISTREMENT DES CONVERSATIONS ENTRE L'UTILISATEUR ET L'OPERATRICE

En vue d'améliorer la qualité de son service, Bazile Telecom se réserve la possibilité d'enregistrer les conversations entre l'Utilisateur et l'Opératrice du centre d'appel. Ces enregistrements sont conservés pendant une période de 2 mois, puis archivés ou détruits.

12. SUSPENSION DU SERVICE

Bazile Telecom peut suspendre le Service dans l'un des cas suivants :

- défaut partiel ou total de paiement à échéance d'une facture, s'entendant notamment par l'effet d'un rejet de prélèvement automatique non régularisé sous huitaine.
- Utilisation de la carte SIM sur tout autre téléphone que le Téléphone Bazile.
- Non respect par le Client de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales;
- Utilisation du service à des fins illicites.

En cas de suspension du Service, le Client demeure redevable, pendant toute la période de suspension, de l'ensemble des sommes facturées par Bazile Telecom, et notamment du montant du Service souscrit par le Client.

Dans le cas où la cause de suspension n'aurait pas disparu à l'issue d'un délai de trente jours ouvrés courant à compter de la date de suspension, Bazile Telecom pourra résilier le Contrat de plein droit. Dans ce cas, si cette résiliation intervient avant le terme de la période minimale d'engagement définie lors de la souscription, toutes sommes dues à Bazile Telecom et restant à courir jusqu'à l'expiration de cette période minimale d'engagement deviennent immédiatement exigibles et sont facturées au Client, sous réserve de dispositions légales plus favorables aux particuliers.

13. RESILIATION

A l'expiration de l'abonnement pour quelque raison que se soit, le Souscripteur aura la faculté de renvoyer à Bazile Telecom le Téléphone Bazile à des fins de recyclage.

12.1 Résiliation par le Client

Toute résiliation sera adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse mentionnée à l'article 1 du présent document.

- a. Résiliation annuelle : le souscripteur a la faculté de résilier son Abonnement à la date d'échéance moyennant un préavis de 30 jours. La résiliation prend alors effet à la date d'échéance.
- b. Résiliation exceptionnelle : l'abonnement pourra être résilié exceptionnellement avant son terme, dans les cas suivants dûment justifiés : (i) décès de l'Utilisateur, (ii) hospitalisation à long terme de l'Utilisateur (à partir de 3 (trois) mois), (iii) incapacité irréversible de l'Utilisateur à utiliser le téléphone.

En cas de résiliation exceptionnelle, la résiliation prend effet au premier jour du mois qui suit la réception du courrier recommandé.

- c. En cas de résiliation par le Souscripteur hors les cas de résiliation annuelle ou exceptionnelle décrits ci-dessus, le Souscripteur devra notifier ladite résiliation à Bazile Telecom par lettre recommandée avec accusé réception, et verser le paiement de l'abonnement mensuel en cours ainsi qu'une pénalité de 50 euros hors taxes.

12.2 Résiliation par Bazile Telecom

Hormis les cas de non-paiement des mensualités d'abonnement visés ci-dessus, Bazile Telecom pourra résilier l'abonnement, sans justification de motif, sous réserve de prévenir le souscripteur par lettre recommandée avec accusé réception avec un préavis de trois mois.

Les prestations de service cesseront dès l'expiration du délai d'un mois suivant la lettre de résiliation du Souscripteur ou de trois mois suivant la réception de la lettre de résiliation de Bazile Telecom.

13 PRESCRIPTION

Toute action découlant du présent contrat et non visée à l'article 6.4 est prescrite dans le délai de deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

14 LOI APPLICABLE

La loi applicable aux Conditions Générales et au Contrat d'Abonnement est la loi française. Le tribunal compétent sera le tribunal de commerce d'Aix - en - Provence.